



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : personnel

Question écrite n° 37698

Texte de la question

M. François Goulard demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'il ne lui paraît pas opportun de tendre vers un corps unique de catégorie C dans les établissements scolaires. La coexistence actuelle du corps des agents et du corps des adjoints administratifs dans la même catégorie est génératrice d'inégalités peu justifiées auxquelles il serait souhaitable de mettre fin progressivement, s'agissant au demeurant de personnels aux rémunérations modestes.

Texte de la réponse

Les personnels de catégorie C de l'administration et des services déconcentrés de l'éducation nationale sont répartis, comme ceux de toutes les autres administrations de l'Etat, en deux corps : celui des agents administratifs (E2 et E3) et celui des adjoints administratifs (E4, E5 et NEI). Ces corps relèvent chacun d'un statut interministériel. A ce titre, leur fusion en un corps unique ne peut être mise en oeuvre que par le ministre chargé de la fonction publique. Toutefois, afin de permettre à un plus grand nombre d'agents administratifs d'accéder au corps des adjoints, il est envisagé d'organiser, à leur intention, en sus des recrutements statutaires de droit commun, des recrutements spécifiques par concours et par liste d'aptitude dans le corps d'adjoints administratifs d'administration centrale et dans celui des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale. Ces recrutements seront organisés selon un plan triennal, au titre des années 2000, 2001 et 2002. Ils seront ouverts respectivement aux fonctionnaires du ministère chargé de l'éducation nationale appartenant à un corps d'administration centrale de catégorie C et exerçant des fonctions administratives, pour l'accès au corps d'administration centrale, et aux agents administratifs des services déconcentrés, pour l'accès au corps des services déconcentrés. Dès l'année 2000, 1 000 recrutements exceptionnels sont prévus, à partir de 300 transformations en loi de finances et 700 emplois vacants d'adjoints. En 2001 et 2002, l'effort se poursuivra, avec l'objectif d'atteindre la proportion de 15 % d'agents au sein de la catégorie C administrative en 2002, avec des contingents actuellement évalués à 3 100 par an.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37698

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6643

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1152